

GENTILLY, le 27 MARS 2009

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 26 MARS 2009**

PRESIDENTE : Madame **TORDJMAN**, Maire.

PRESENTS - Mme **TORDJMAN** - M. **DAUDET** - Mme **COSNARD** - M. **AGGOUNE** -
M. **ALLAIS** Gilles – M. **SANOKHO** - Mlle **LENTZ** - M. **BRAND** - Mme **JOUBERT** -
M. **VERONESE** - Mme **MORELLE** - M. **PRUNIER** - M. **KROP** – Mme **BONNET TUCZAPSKI**
M. **BOMBLED** Mme **CHAURNET** – Mme **HUSSON** - Mlle **MICHEL** - M. **AHMED** -
M. **CAMARA** - M. **ALLAIS** David – M. **SEVE** - Mme **GUILLAUME** – Mme **LECA** -
M. **BERVILLE** - Mme **QUÊME** - M. **GERUS** - M. **GRENIER**.

ABSENTS REPRESENTES : - Mme **NAZE** par Mme **COSNARD**
- Mme **GUILLEMAIN** par M. **ALLAIS**
- M. **DESLANDE** par Mme **MORELLE**
- Mme **BACCARO** par M. **AGGOUNE**
- Mme **PORHAULT** par M. **DAUDET**

SECRETAIRE : - Mme **CHAURNET**

La Séance est ouverte à 21 h.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 Janvier est adopté à l'unanimité, néanmoins, il a été demandé que lors des prochains débats d'orientations budgétaires, les interventions des groupes politiques devront être remises au secrétariat central afin qu'elles soient rapportées au compte rendu.

ADMINISTRATION GENERALE

■ Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **TORDJMAN** rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal prévues à l'Article L 2122-22 du Code. (Elles sont consultables au secrétariat central).

AFFAIRES MISES EN DELIBERE

FINANCES COMMUNALES

■ Sur la proposition de Monsieur **DAUDET**, Maire-Adjoint, rapportant au nom de la commission Administration Générale, Informatique et Nouvelles Technologies, Finances, Marchés Publics ", le conseil municipal approuve :

- le Budget Primitif de l'Exercice 2009 de la façon suivante :

BUDGET VILLE M 14

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitres		Propositions du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abst.
011	Charges à caractère général	5 023 047,00		26	7	-
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 505 153,00		26	7	-
65	Autres charges de gestion courante	3 236 140,00		26	7	-
66	Charges financières	1 237 900,00		26	7	-
67	Charges exceptionnelles	88 640,00		26	7	-
68	Dotations aux provisions	40 000,00		26	7	-
023	Virement à la section d'investissements	105 901,29		26	7	-
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 322 568,71		26	7	-
70	Produits des services, du domaine et ventes.		2 010 190,00	26	7	-
73	Impôts et taxes		19 462 629,00	26	7	-
74	Dotations et participations		6 618 545,00	26	7	-
75	Autres produits de gestion courante		329 480,00	26	7	-
013	Atténuation de charges		61 000,00	26	7	-
76	Produits financiers		28 206,00	26	7	-
77	Produits exceptionnels		49 300,00	26	7	-
Total Propositions nouvelles du Maire		28 559 350,00	28 559 350,00			

.../...

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitres		Propositions du Maire		Vote du Conseil Municipal		
		Dépenses		Pour	Contre	Abst.
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	64 550,00		26	7	-
204	Subventions d'équipement versées	166 975,00		26	7	-
21	Immobilisations corporelles	1 034 067,00		26	7	-
23	Immobilisations en cours	2 252 828,00		26	7	-
16	Emprunts et dettes assimilées	2 155 100,00		26	7	-
26	Particip., créances rattachées à des particip.	12 600,00		26	7	-
			Recettes			
13	Subventions d'investissement		211 825,00	26	7	-
16	Emprunts et dettes assimilées		2 978 000,00	26	7	-
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)		923 595,00	26	7	-
27	Autres immobilisations financières		144 230,00	26	7	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		105 901,29	26	7	-
040	<i>Opé. D'ordre de transferts entre sections</i>		1 322 568,71	26	7	-
Total Propositions nouvelles du Maire		5 686 120,00	5 686 120,00			

- les documents du "Legs Debray" pour l'Exercice 2009 de la façon suivante :

BUDGET LEGS DEBRAY M4

	Propositions du Maire		Vote du Conseil Municipal		
	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abst.
Charges à caractère général	22 650,00		33	-	-
Autres charges de gestion courante	90 000,00		33	-	-
Autres produits de gestion courante		112 650,00	33	-	-
Total Propositions du Maire	112 650,00	112 650,00			

le conseil municipal approuve :

- **A l'unanimité**, la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA (Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008).
- **Par 26 voix pour et 7 contre**, les taux d'imposition suivants pour assurer l'équilibre du Budget de l'Exercice 2009 :

Impôts locaux	Bases	Taux	Produits 2009
Taxe d'habitation	22 645 000	6,92	1 567 034
Foncier bâti	30 467 000	29,01	8 838 477
Foncier non bâti	24 500	12,32	3 018
Produit issu des bases			10 408 529

PERSONNEL COMMUNAL

■ **Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve :**

- **A l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme suit :**

	Effectif au 1 ^{er} janvier 2009	Evolution	Effectif au 1 ^{er} avril 2009
ATTACHE PRINCIPAL	2	- 1	1
ATTACHE TERRITORIAL	23		23
REDACTEUR	21	- 1	20
ADJOINT D'ANIMATION 2 ^{ème} CLASSE	30		30
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	9	-1	8
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{ème} CLASSE	53	+3	56
Total	138	0	138

- **Par 30 Voix Pour et 3 Abstentions : la création, pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 juin 2009, de deux emplois non permanents de régisseur général :**

Ces agents seront chargés d'assurer la conception, la réalisation et le bilan des différentes manifestations devant se dérouler aux mois d'avril, mai et juin au sein de la ville de Gentilly. Ils devront avoir des connaissances et une expérience dans les Régies Générales et les Régies « son et lumière », dans la gestion d'évènements, dans la programmation et l'aide au montage d'activités.

la rémunération mensuelle nette de chacun de ces agents à 3050 €

- **A l'unanimité :** la convention cadre pluriannuelle de partenariat financier ayant pour objet les modalités d'organisation des formations avec le C.N.F.P.T.

CONSEIL MUNICIPAL - Modification du Règlement intérieur du Conseil Municipal : Droit de pétition aménagé.

■ **Egalement sur la proposition de la présidente de séance, par 29 Voix Pour et 4 Abstentions,**

le conseil municipal :

- **Complète le règlement intérieur du conseil municipal par la disposition suivante :**

La Charte des conseils de quartier prévoit que ces conseils peuvent proposer des projets concernant leur quartier ou la ville. Ces projets seront étudiés dans la commission correspondante à leur nature . Si le projet traite d'un problème non couvert par les commissions existantes, une commission particulière sera créée pour son étude.

Lorsqu'une question ou un projet concernant la ville soumis par des citoyens résidant Gentilly ou y exerçant une activité professionnelle est adressé au Maire, celui-ci en informe la conférence des présidents pour étude en commission ou inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- **Approuve l'adhésion de la Ville à l'association des Maires du Val-de-Marne.**

ENVIRONNEMENT

■ **Sur la proposition de Monsieur AGGOUNE, Maire-Adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

- la motion adoptée par le Comité Syndical du SIPPAREC relative à l'attitude d'EDF concernant le financement par le fonds de partenariat du SIPPAREC des subventions apportées aux villes adhérentes par le Syndicat en matière d'Eclairage Public (motion consultable à la direction de l'environnement).

JEUNESSE

■ **Sur la proposition de Monsieur SANOKHO, Maire-Adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

- La participation familiale 2009 aux séjours campés à la base de loisirs de Jabline-Annet organisés dans le cadre des activités du service jeunesse.

Cette participation familiale demandée aux familles sera calculée de la façon suivante :

Séjour	Prix brut	Coefficient multiplicateur $\frac{PB \times 0,70}{1083}$	Prix pour un jeune au QF «quelconque»	PF «maxi» 70% x PB	PF «mini» hors déductions 25% x PB	PF minimale exigible 6,5% x PB
Camping	158,50	0,10	QF x 0,10	111	39,63	10,00

BATIMENTS COMMUNAX ET ENSEIGNEMENT

■ **Sur la proposition de Monsieur BRAND, Maire-Adjoint ,**

le conseil municipal approuve :

- **Par 29 Voix pour et 4 contre :** le programme de l'opération, son enveloppe financière et son planning prévisionnel pour le réaménagement de l'école élémentaire Lamartine à Gentilly d'un montant total de 983.344,72 € HT soit 1.176.080,29 € TTC.

- **A l'unanimité** : la désaffectation définitive de l'école élémentaire, des gymnases et des logements du groupe scolaire intercommunal Joliot-Curie, à compter de la livraison du nouveau groupe scolaire dit "Voltaire" à Arcueil.

AFFAIRES DIVERSES

■ **Les affaires suivantes ont été approuvées à l'unanimité :**

- la convention de prêt de matériel établie entre la Ville de Gentilly et le collège Rosa Parks sis 22, rue d'Arcueil (94250) Gentilly.
- L'adhésion à Forma Tech-Collectivités pour assister à des journées d'études dans le domaine du sport.
- L'adhésion au CLUB d'UTILISATEURS d'ORPHEE (CUTO) –système intégré de gestion de bibliothèques - afin de travailler en commun avec d'autres médiathèques et d'assister à des journées de formation gratuites au logiciel.
- Une Convention de partenariat entre la Société SANOFI et la ville de Gentilly pour permettre la collaboration entre la Médecine du Travail de SANOFI et le Centre Municipal de Santé sur le thème de l'orthoptie.
- Le don d'un échographe au bénéfice de l'association humanitaire estudiantine MHIGEPITA afin de fournir une aide aux populations de l'Europe de l'Est touchées par la catastrophe de Tchernobyl.
- Un contrat de mise à disposition précaire du centre socio-éducatif de Bourron Marlotte au Comité Départemental de cyclotourisme du Val-de-Marne.
- Information sur les marchés publics passés au cours de l'année 2008.

Rien n'étant plus inscrit à l'Ordre du Jour, la Séance est levée à Minuit 45

**LA SECRETAIRE,
Mercedes CHAURNET**

**LE MAIRE,
Patricia TORDJMAN**